



REGLEMENT 15e Tournoi National de Pâques

KIMBAD Seniors, vétérans, Jeunes (Min* à juniors)

30,31 mars & 1er avril 2024

N2 à NC N° d'autorisation : 2300006

Officiels : JUGE ARBITRE Principal : Mr ULRICH Joachim et Adjoint Mr IMBERT PAUPINAT Laelien

1- La compétition est autorisée par la FFBAD et se déroulera selon les règles fixées par elle (Règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

2- Tout participant doit posséder sa licence FFBAD pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition. Les séniors, les vétérans et les jeunes ceux-ci à partir de minimales 1 (à la date de fin des inscriptions) sont autorisés à participer en étant minimum D7 dans le tableau convoité. Il n'y a aucune limite de classement pour les cadets et juniors.

3- La compétition accueillera les disciplines suivantes : Simple Hommes & Dames (samedi), Doubles Hommes & Dames (dimanche) et Doubles Mixtes (lundi) dans des tableaux répartis en tops et accueilleront les joueurs de N2 à NC
L'organisateur s'attachera à proposer des tops composés de paires ayant un différentiel de points permettant un intérêt certain pour les joueurs. Le découpage par TOP pourra éventuellement aussi se faire par regroupement de joueurs (paires) en rapport avec leur classement national (du moins la moyenne de la paire).

4- Sous réserve de modification du RGC au 1^{er} septembre 2023, il est signifié cependant qu'aucun joueur d'une paire de double ou mixte ne peut être retenu s'il a individuellement 16x moins de pts que le meilleur joueur du TOP où sa paire aurait pu évoluer.

Cette règle du x16 ne s'applique pas dans 2 cas particuliers :

- Un joueur classé P11 ne peut pas jouer dans un top qui inclut un joueur classé D7 ou mieux
- Un joueur classé P12 ou NC ne pas pas jouer dans un top qui inclut un joueur classé D9 ou mieux

5- L'inscription est autorisée dans les 3 tableaux (simples, doubles et mixtes) et les joueurs et paires s'inscrivent sans demander un top particulier puisque c'est en fonction des inscrits que l'organisateur alimentera les différents TOPs

L'intégralité (début et fin) des tableaux de SH et SD auront lieu le samedi, les DH et DD le dimanche, et les DX le lundi.

Les frais d'inscription seront de 21€ pour 1 tableau, 23€ pour 2 tableaux et 25€ pour les 3 tableaux.

6- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge arbitre

7- Chaque top comportera une phase de poules, avec partout 2 sortants/poule et si possible un maximum de poules de 4 à 6 dès qu'il y aura la possibilité de le faire, puis tableau à élimination directe. (sauf dans le cadre d'une poule unique)

8- Les matchs se disputeront selon le format standard au meilleur des trois sets de 21 points (ou tout autre format en vigueur exigé par la FFBAD pour la saison considérée)

9- Les matchs sont réputés en auto-arbitrage, les JA pourront choisir un des joueurs libres pour faire office d'arbitre si besoin (cf annexe au présent règlement présent à l'affichage dans les gymnases)

10- Tout joueur ou paire non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition.

11- Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ieme appel et 5 mns écoulées le J/A pourra prononcer un WO voir même l'exclusion de la compétition. Les 3 mns débiteront par le test des volants.

12- Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.

13- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. (volants, raquettes, boisson...) Il ne pourra quitter le terrain qu'aux pauses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu. Le mode de comptage de points est de 2 sets gagnants de 21 points (sauf changement de réglementation avant la date du tournoi).

14- Le nombre de participants est limité à 340 (nombre donné à titre indicatif, pouvant être réduit ou augmenté selon les conditions). Le comité d'organisation se réservant le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

15- Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

16- Seulement les volants en plumes homologués compétitions sont autorisés et sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant plume agréé pour ce tournoi en cas de litige entre les joueurs est le RSL Tournay 1 et sera en vente sur place au tarif de 30 Euros

17 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers (maximum) des joueurs qui devront être assis sur les chaises prévues derrière le demi-terrain de leur équipe.

18- Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée des joueurs sur le terrain ainsi qu'une tenue correcte de la part des conseillers.

19- Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription. S'il désire se désengager de sa recherche avant le tirage au sort il devra impérativement en faire part à l'organisateur par mail. Un joueur en recherche qui se désengage après la date de tirage au sort risque de ne pas se voir rembourser ses frais d'inscription.

20- Tout joueur inscrit à la compétition devra payer 21€ pour 1 tableau, 23€ pour 2 tableaux, 25€ pour 3 tableaux.

Les inscriptions doivent être validées et payées au plus tard le 13/03/24 sur la page Badnet du tournoi.

Le chèque posté à l'ordre de KIMBAD Badminton ou le virement indiquant le nom du club émetteur validera l'enregistrement définitif des inscrits-mail du club, il devra être réceptionné par courrier avant le 19/03/24 (à défaut le(s) joueurs peuvent être non- inscrits sans préavis de l'organisateur). Les frais d'inscriptions inhérents à la plateforme BadNet ne peuvent en aucun cas être remboursés.

21- Le paiement des inscriptions se feront directement sur la page Badnet du tournoi par virement, ou bien par envoi de chèque à l'ordre du Kimbad Ollioules, aux coordonnées suivantes : Fabien PIFFET, 231 rue Pierre Loti 83140 Six Fours les Plages. Merci d'inclure une copie de votre inscription.

22- La date limite d'inscription est donc fixée au 13/03/24. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du jeudi 14 mars 2024 pour un tirage au sort le 20/03/24. Les convocations seront envoyées au plus tard le 26/03/24.

23- Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes, peut être réduit si accord des joueurs et du JA.

24- Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain, sera compté faute, sauf au service, où il sera compté "let" 2 fois, puis faute à la 3ème occurrence.

25- Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

26- En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

27- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait du participant non justifié par une attestation appropriée, une fois le tirage au sort effectué.

28- Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi doit le signaler au juge arbitre et avoir obtenu son accord, il laissera aussi son n° de portable à la table de marque.

29- Les juges arbitres sont désignés par le comité organisateur. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Leurs décisions sont sans appel. Seul un responsable du club (compétitions ou inscriptions) pourra porter réclamation écrite auprès du J/A Principal.

30- Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les 5 jours, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton à competition@sudbad.fr en indiquant date et nom du tournoi ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Maison de la mer Avenue des Sables d'Or BP 505 13895 Fos-sur-Mer cedex.

Le joueur forfait doit en priorité notifier son forfait au GEO du tournoi à l'adresse tournoi.paques@kimbada.fr et envoyer son justificatif (certificat médical, attestation employeur...).

Toute personne ne justifiant pas, sera déclaré comme forfait volontaire, cela impliquant une exclusion de toutes les compétitions individuelles ou interclubs durant 2 mois.

31- En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC).

32- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

33- L'organisateur se réserve le droit de refuser une ou plusieurs inscriptions d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté les règlements passés des compétitions, l'un (e) des organisateurs ou qui aurait perturbé ou critiqué publiquement celles-ci.

34- Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du présent tournoi.

Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître au plus tard lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage ou d'accueil).

35- La participation au tournoi de Pâques du Kimbad-Ollioules implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

36- Le Tournoi sera doté de 3500 euros de récompenses (montant pouvant être revu à la hausse ou baisse, et donné uniquement à titre indicatif)

Fait à Ollioules le : 01/07/2023

Le JA Principal
ULRICH Joachim

Le JA Adjoint
IMBERT PAUPINAT Laélien